



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Note verbale datée du 3 avril 2001, adressée au Comité par la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, et a l'honneur de confirmer que le Gouvernement israélien a fait tout le nécessaire pour appliquer les mesures imposées au paragraphe 1 de la résolution 1306 (2000).
